



FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804/CN

FDES Individuelle : NEOCRYL MAT



Numéro d'enregistrement : 20260953580

Date de publication : 06/10/2026

Version : 1.0



1. AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KROME Peinture selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine, ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme NF EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produit (RCP).

Note : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

2. GUIDE DE LECTURE

Exemple de lecture : $7.72E-03 = 7,72 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviation utilisée :
 - ACV : Analyse du Cycle de Vie
 - DVR : Durée de Vie de Référence
 - UF : Unité fonctionnelle
 - N/A : Non Applicable
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

3. PRÉCAUTIONS D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES des produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes aux normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804/CN »

La norme NF EN 15804+A2 définie au § 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES:

“Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information)”.

Note 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

Note 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

Note 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Nom et adresse du/des déclarants :

KROME PEINTURE

3 Avenue Antoine Becquerel

33600 PESSAC

- Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative

Un seul site de production, en Belgique

- Type de FDES : « du berceau à la tombe »

- Type de FDES : Individuelle

- Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la/les références commerciales : NEOCRYL MAT

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
☐ Interne	☒ Externe
Vérification par tierce partie : Damien Dufour	
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260953580	
Date de 1^{ère} publication : 06/10/2026	
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) : -	
Date de vérification : 06/10/2026	
☒ 5 ans	☐ 2 ans à compter de la date de 1 ^{ère} publication
Date de fin de validité : 31/12/2029	
	Programme INIES Avenue du Recteur Poincaré – 75016 PARIS – www.inies.fr

5. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

- Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée)

« Protéger et décorer 1 m² de support, pour une durée de vie de référence de 10 ans, si appliqué conformément au DTU 59.1. »

Les impacts présentés dans cette FDES correspondent à l'application de deux couches de peinture.

- Performance principale de l'unité fonctionnelle

Paramètre	Valeur
Rendement (m ² /L)	7,613
Masse volumique (kg/L)	1,535
Flux de référence (kg/UF)	0,20

- Description du produit et de l'emballage

Le produit NEOCRYL MAT est une peinture en phase aqueuse utilisée sur les murs intérieurs et plafonds, avec une densité de 1.535 kg/litre et un rendement moyen de 7.613 m²/litre, et une opacité de 93.65%.

Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate à plus de 0.1% en masse selon le règlement REACH.

- Description de l'usage du produit (domaines d'application) :

La peinture NEOCRYL MAT s'applique sur des murs intérieurs et plafonds, suivant la norme EN 13300.

- Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Propriété	Valeur
Couleur	Blanc
Densité	1,535
Résistance à l'abrasion (EN 13300)	Classe 3
COV (g/L)	0.05
Emissions dans l'air intérieur	Classe A+
Rendement (m ² /L)	7 à 9
Séchage (20°C – 60% HR)	Sec au toucher : 2h Recouvrable : 6 heures
Classification AFNOR	NFT 36005 – Famille I – Classe 7b2
Opacité (EN 13300)	Classe 4

- Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Le produit est une peinture en phase aqueuse. Elle contient de l'eau et d'autres composants minéraux et organiques. La composition de l'emballage est décrite dans le tableau ci-dessous.

Emballage	Valeur (kg/UF)
Intercalaire	1.78E-4
Film plastique en polyéthylène	7.90E-5
Seau plastique en polypropylène	4.18E-3
Couvercle plastique en polypropylène	7.86E-4
Bâche	1.83E-5
Palettes en bois	6.58E-3

• Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0.1% en masse) : Non

• Preuves d'aptitude à l'usage :

Conforme au DTU 59.1

• Circuit de distribution : BtoB et BtoC

• Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au 7.3.3.2 de la norme NF EN 15804+A2)

Paramètres	Valeurs
Durée de vie de référence	10 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Conforme EN 13300
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application	DTU 59.1
Qualité présumée des travaux	DTU 59.1
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur)	Le produit est supposé mis en œuvre dans des locaux adaptés à leur domaine d'emploi.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur)	Le produit est supposé mis en œuvre dans des locaux adaptés à leur domaine d'emploi.
Conditions d'utilisation	Conforme aux préconisations des fiches techniques du produit.
Scénario d'entretien pour la maintenance	Non applicable

• Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 kg C/UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	2.94E-3 kg C/UF

6. ETAPES DU CYCLE DE VIE

Description des frontières du système (x = inclus dans l’ACV ; MND = module non déclaré)															
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D’UTILISATION								ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU DE LA DES FRONTIERES DU SYSTEME
Product	Transport	de Processus construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	de l’ énergie	Utilisation de l’ eau	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	de Possibilité réutilisation, récupération, recyclage	
A1-3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	

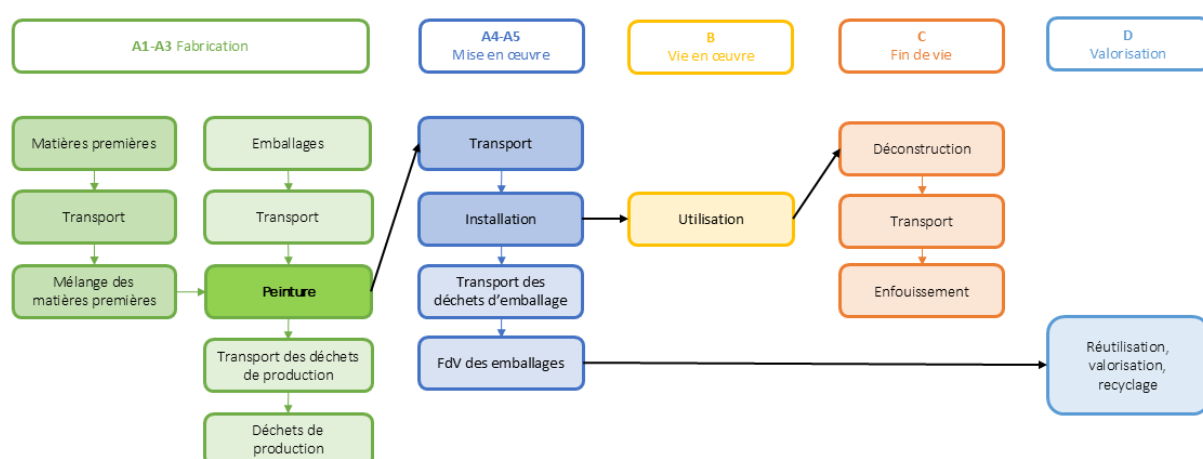


Figure 1 : Diagramme du cycle de vie

Les matières premières sont transportées par camion au site de production. Le processus de fabrication consiste au mélange des ingrédients, l'électricité et l'eau sont utilisés dans ce processus. Les pertes de production sont de 2.00%. Ces pertes sont traitées en fin de vie en tant qu'enfouissement de déchets inertes. Le produit est emballé dans des seaux de 15 litres, intercalaires et palettes, entourés de film plastique. Le produit fini est ainsi transporté au site de construction par camion.

6.1 ÉTAPE DE PRODUCTION, A1-A3

6.1.1 A1 - APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

Ce module consiste à l'extraction et fabrication de matières premières présentes dans le produit.

6.1.2 A2 – TRANSPORT VERS L'USINE DE FABRICATION

Le transport des matières premières depuis leur site de fabrication jusqu'au site de production s'effectue par camion.

6.1.2 6.1.3 A3 – FABRICATION

La fabrication est composée par le mélange de matières-premières, où l'électricité est utilisée dans le processus. L'emballage du produit est aussi comptabilisé dans ce module, ainsi que son transport jusqu'au site de production. Les pertes lors de la production sont de 2.00%, et ces pertes sont traitées en tant qu'enfouissement de déchets inertes.

6.2 ÉTAPE DE CONSTRUCTION, A4-A5

Le scénario de transport est modélisé à partir des données spécifiques de KROME Peinture pour le marché français.

Sur le chantier, les matériaux d'emballage deviennent des déchets. Leur fin de vie est incluse dans ce module. Le transport vers le site d'incinération et de mise en décharge, ainsi que ces processus, sont considérés.

6.2.1 A4-Transport jusqu'au chantier :

Paramètres	Valeurs
Type de carburant et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport	Diesel Consommation par défaut de la donnée Ecoinvent
Distance de livraison	837 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	Facteur par défaut de la donnée Ecoinvent 3.9.1
Masse volumique en vrac des produits transportés	1,535 kg/L
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient = 1 ou <1 ou ≥ 1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	1

6.2.2 A5- Installation dans le bâtiment (si applicable) :

Paramètres	Valeurs
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	-
Utilisation d'eau	0 m ³
Utilisation d'autres ressources	0 kg
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	1.22E-3 kWh/UF
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	Intercalaire (1.78E-4 kg/UF) Film plastique PE (7.90E-5 kg/UF) Seau plastique PP (4.18E-3 kg/UF) Couvercle plastique PP (7.86E-4 kg/UF) Bâche (1.83E-5 kg/UF) Palettes en bois (6.58E-3 kg/UF)

Sur le chantier, les matériaux d'emballage deviennent des déchets. La fin de vie de ces derniers est également incluse dans ce module. Le transport vers le site d'incinération et de mise en décharge, ainsi que leurs processus sont considérés. Les proportions enfouies, incinérées et/ou recyclées sont calculées en se basant sur la méthode PEF, car le complément français ne décrit pas de scénario de fin de vie par défaut.

Emballage	Recyclage	Enfouissement	Incinération
Intercalaire	75 %	9 %	16 %
PE	29 %	25.56 %	45.44 %
PP	29 %	25.56 %	45.44 %
Palette en bois	30 %	25.2 %	44.8 %

6.3 ETAPE D'UTILISATION, B1 -B7

Si installés correctement, conformément aux directives des fabricants et des fournisseurs (suivant le DTU 59.1), la peinture NEOCRYL MAT n'a besoin ni d'entretien, ni de réparation, ni de remplacement et ni de remise à neuf pendant toute la durée de vie du produit.

6.4 ETAPE DE FIN DE VIE, C1-C4

Pour le scénario français, la fin de vie des peintures en phase aqueuse consiste à 100% d'enfouissement.

Le **module C1** comprend la consommation d'énergie pour la déconstruction. Aucun process est alloué à la déconstruction de la peinture, ainsi, aucun impact n'est pris en compte dans ce module.

Le **module C2** comprend le transport en fin de vie, 50 km en camion.

Le **module C3** comprend le traitement de déchets. Aucun traitement n'est alloué aux déchets de peinture.

Le **module C4** comprend l'enfouissement de déchets de peinture. Les quantités sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Paramètres	Valeurs
Processus de collecte spécifié par type	0 kg collecté individuellement
	0,20 kg collecté avec des déchets de construction mélangés
Système de récupération spécifié par type	0 kg destiné à la réutilisation
	0 kg destiné au recyclage
	0 kg destiné à la récupération d'énergie
Elimination spécifiée par type	0,20 kg de produit ou matériau destiné à l'élimination finale
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Transport par camion : 50 km

6.5 MODULE D

L'incinération des emballages avec récupération d'énergie est considérée comme un bénéfice au-delà des frontières du système. Les crédits sont associés à l'électricité et à la chaleur en utilisant des données génériques du mix électrique Français et la chaleur provenant du gaz naturel. Le dernier étant le combustible fossile le plus propre, les résultats sont conservateurs. Les efficacités utilisées sont de 25.56% pour la chaleur et de 13% pour l'électricité (PEF).

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières/matériaux/énergie économisés	Quantités associées
Intercalaire	incinération	électricité	5.00E-5 MJ
Intercalaire	incinération	chaleur	9.82E-5 MJ
Intercalaire	recyclage	Pâte à papier	1.33E-4 kg
Palette en bois	incinération	électricité	5.75E-3 MJ
Palette en bois	incinération	chaleur	1.13E-2 MJ

Palette en bois	recyclage	copeaux de bois	1.97E-3 kg
PE	incinération	électricité	2.34E-4 MJ
PE	incinération	chaleur	4.61E-4 MJ
PE	recyclage	Granules de PE	2.82E-5 kg
PP	incinération	électricité	1.30E-2 MJ
PP	incinération	chaleur	2.55E-2 MJ
PP	recyclage	Granules de PP	1.44E-3 kg

7. INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

RCP utilisé	EN 15804 :2019+A2 (Octobre 2019) et le complément de norme français NF EN 15804+A2/CN Octobre 2022
Frontières du système	L'étude ACV réalisée est du berceau à la tombe. Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme EN 15804+A2 et le complément de norme français NF EN 15804+A2/CN.
Allocations	Aucune allocation de co-produit n'a lieu dans cette étude. Les allocations dans la base de données génériques sont conservées.
Règles de coupure /Processus exclus	Les effets des biens et infrastructures ont été exclus. Les flux liés aux activités humaines, telles que le transport des employés et les activités administratives sont exclus.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	Pays de production : Belgique Année des données de production : 2022 Base de données secondaire : Ecoinvent 3.9.1 Logiciel utilisé : SimaPro
Variabilité des résultats	Sans objet

8. QUALITE DES DONNEES

Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de cette FDES

Données	Description de la qualité des données
Données spécifiques	90% des données avec une notation moyenne « très bonne » 10% des données avec une notation moyenne « bonne »
Données génériques	80% des données avec une notation moyenne « très bonne » 20% des données avec une notation moyenne « bonne »

Représentativité de la FDES

Géographique	Cette FDES est représentative du produit NEOCRYL MAT produit en Belgique et mis en œuvre en France
Technologique	Cette FDES est représentative du produit NEOCRYL MAT
Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2022
Variabilité	Sans objet

8.1 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

		A1 Matières premières	A2 Transport	A3 fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Remise à neuf	B6 Utilisation opérationnelle de l'énergie	B7 Utilisation d'eau opérationnelle	C1 Déconstruction / démolition	Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Réutilisation, valorisation, recyclage
	PRG total (kg CO2 équiv./UF)	1.07E-01	3.38E-03	9.28E-03	3,16E-02	1.31E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.89E-03	0.00E+00	1.14E-03	-4.54E-03
	PRG fossile (kg CO2 éq./UF)	1.06E-01	3.38E-03	1.28E-02	3,15E-02	9.93E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.88E-03	0.00E+00	1.13E-03	-3.81E-03
	PRG biogénique (kg CO2 éq./UF)	0,00E+00	0,00E+00	-2,94E-03	0,00E+00	2,94E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-8,81E-04
	PRG-luluc (kg CO2 éq./UF)	5.20E-05	1.66E-06	1.34E-05	1,53E-05	1.67E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	9.14E-07	0.00E+00	2.23E-07	-2.71E-06
	ODP (kg CFC 11 éq./UF)	6.83E-09	7.35E-11	2.81E-10	6,86E-10	1.56E-10	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	4.10E-11	0.00E+00	3.92E-11	-1.24E-10
	AP (mol H+ éq./UF)	6.18E-04	7.94E-06	4.85E-05	1,03E-04	1.65E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	6.14E-06	0.00E+00	7.31E-06	-7.79E-06
	EP – eau fraîche (kg PO4 éq./UF)	3.70E-06	2.74E-08	4.10E-07	2,52E-07	9.24E-08	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.51E-08	0.00E+00	6.48E-09	-3.68E-08
	EP - marine (kg N éq./UF)	9.12E-05	2.12E-06	8.89E-06	3,49E-05	3.07E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.09E-06	0.00E+00	3.18E-06	-1.72E-06
	EP - terrestre (mol N éq./UF)	9.98E-04	2.22E-05	9.55E-05	3,73E-04	3.33E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.23E-05	0.00E+00	3.42E-05	-1.70E-05
	POCP (kg NMVOC éq./UF)	4.04E-04	1.22E-05	4.29E-05	1,54E-04	1.50E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	9.17E-06	0.00E+00	1.36E-05	-9.04E-06
	ADP Éléments (kg Sb éq./UF)	1.33E-06	1.10E-08	6.06E-08	1,01E-07	3.04E-08	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	6.04E-09	0.00E+00	1.19E-09	-1.02E-08
	ADP combustibles fossiles (MJ/UF)	1.92E+00	4.79E-02	4.37E-01	4,47E-01	5.93E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.67E-02	0.00E+00	2.87E-02	-1.35E-01
	PRP (éq. privation d'eau en m³/UF)	6.77E-02	1.97E-04	9.10E-03	1,82E-03	1.57E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.09E-04	0.00E+00	1.04E-04	-1.22E-03

PRG TOTAL = POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL (CHANGEMENT CLIMATIQUE) ; **PRG-LULUC** = POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL (CHANGEMENT CLIMATIQUE) OCCUPATION DES SOLS ET TRANSFORMATION DE L'OCCUPATION DES SOLS ; **ODP** = POTENTIEL D'ÉPUISEMENT DE LA COUCHE D'OZONE ; **AP** = POTENTIEL D'ACIDIFICATION DES SOLS ET DE L'EAU ; **EP** = POTENTIEL D'EUTROPHISATION ; **POCP** = POTENTIEL DE FORMATION D'OZONE TROPOSPHÉRIQUE ; **ADPE** = POTENTIEL D'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES ABIOTIQUES NON FOSSILES ; **ADPF** = POTENTIEL D'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES ABIOTIQUES FOSSILES - (ADP-COMBUSTIBLES FOSSILES) ; **WDP** = UTILISATION D'EAU (POTENTIEL DE PRIVATION D'EAU (DE L'UTILISATEUR), CONSOMMATION D'EAU PONDÉRÉE EN FONCTION DE LA PRIVATION) .

	Production			Phase du processus de construction		Phase d'utilisation							Phase de fin de vie				
	A1 Matières premières	A2 Transport	A3 fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Remise à neuf	B6 Utilisation opérationnelle de l'énergie	B7 Utilisation d'eau opérationnelle	C1 Déconstruction / démolition	Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Réutilisation, valorisation, recyclage
PERE (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	8.18E-02	7.52E-04	3.63E-02	6,93E-03	4.74E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	4.14E-04	0.00E+00	5.72E-04	-7.60E-03
PERM (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	0.00E+00	0.00E+00	1.01E-01	0,00E+00	-7.60E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
PERT (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	8.18E-02	7.52E-04	1.37E-01	6,93E-03	-2.86E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	4.14E-04	0.00E+00	5.72E-04	-7.60E-03
PENRE (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	2.18E+00	4.88E-02	4.62E-01	4,55E-01	1.67E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.72E-02	0.00E+00	2.87E-02	-1.42E-01
PENRM (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	0.00E+00	0.00E+00	2.23E-01	0,00E+00	-1.66E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
PENRT (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	2.18E+00	4.88E-02	6.86E-01	4,55E-01	8.35E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.72E-02	0.00E+00	2.87E-02	-1.42E-01
SM (kg/UF)	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
RSF (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
NRSF (MJ/UF, pouvoir calorifique net)	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
FW (m³ éq. eau /UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,75E-05	1,24E-03

PERE = UTILISATION DE L'ÉNERGIE PRIMAIRE RENOUVELABLE À L'EXCLUSION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES PRIMAIRES RENOUVELABLES UTILISÉES COMME MATIÈRES PREMIÈRES ; **PERM** = UTILISATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES PRIMAIRES RENOUVELABLES UTILISÉES COMME MATIÈRES PREMIÈRES ; **PERT** = UTILISATION TOTALE DES RESSOURCES D'ÉNERGIE PRIMAIRE RENOUVELABLES ; **PENRE** = UTILISATION DE L'ÉNERGIE PRIMAIRE NON RENOUVELABLE À L'EXCLUSION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES PRIMAIRES NON RENOUVELABLES UTILISÉES COMME MATIÈRES PREMIÈRES ; **PENRM** = UTILISATION DES RESSOURCES D'ÉNERGIE PRIMAIRE NON RENOUVELABLES UTILISÉES EN TANT QUE MATIÈRES PREMIÈRES ; **PENRT** = UTILISATION TOTALE DES RESSOURCES D'ÉNERGIE PRIMAIRE NON RENOUVELABLES ; **SM** = UTILISATION DE MATIÈRE SECONDAIRE ; **RSF** = UTILISATION DE COMBUSTIBLES SECONDAIRES RENOUVELABLES ; **NRSF** = UTILISATION DE COMBUSTIBLES SECONDAIRES NON RENOUVELABLES ; **FW** = UTILISATION NETTE D'EAU DOUCE .

[illegible]

		Production			Phase du processus de construction		Phase d'utilisation							Phase de fin de vie				
		A1 Matières premières	A2 Transport	A3 fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Remise à neuf	B6 Utilisation opérationnelle de l'énergie	B7 Utilisation d'eau opérationnelle	C1 Déconstruction / démolition	Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Réutilisation, valorisation, recyclage
	PM (incidence des maladies)	5.97E-09	2.53E-10	4.41E-10	2,50E-09	1.80E-10	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.49E-10	0.00E+00	1.84E-10	-5.72E-11
	IRHH (kg U235 éq./UF)	2.20E-03	2.42E-05	1.85E-03	2,24E-04	1.05E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.34E-05	0.00E+00	1.12E-05	-5.42E-04
	ETF (CTUe/UF)	7.13E-01	2.37E-02	3.88E-02	2,20E-01	1.99E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.32E-02	0.00E+00	7.92E+00	-4.16E-03
	HTCE (CTUh/UF)	7.65E-11	1.54E-12	4.65E-12	1,43E-11	2.86E-12	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	8.55E-13	0.00E+00	3.84E-13	-8.46E-13
	HTnCE (CTUh/UF)	1.50E-09	3.40E-11	9.41E-11	3,15E-10	4.43E-11	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.88E-11	0.00E+00	5.05E-12	-1.38E-11
	Effets liés à l'utilisation des sols (sans dimension)	2.95E-01	2.89E-02	9.60E-02	2,66E-01	1.37E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.59E-02	0.00E+00	5.94E-02	-1.68E-02

HTCE = TOXICITÉ HUMAINE - EFFETS CARCINOGENES ;
HTNCE = TOXICITÉ HUMAINE - EFFETS NON CARCINOGENES ;
ETF = ECOTOXICITÉ - EAU DOUCE ; (UNITÉ TOXIQUE COMPARATIVE POTENTIELLE) ;
PM = PARTICULES EN SUSPENSION (INCIDENCE POTENTIELLE DES MALADIES DUES AUX ÉMISSIONS DE PARTICULES) ;
IRHH = IONIZING RADIATION – HUMAN HEALTH EFFECTS (EFFICIENCE DE L'EXPOSITION POTENTIELLE DE L'HOMME PAR RAPPORT U235)

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
PRG total	kg CO ₂ eq/UF	1,19E-01	4,47E-02	0,00E+00	3,02E-03	1,67E-01	-4,54E-03
PRG fossile	kg CO ₂ eq/UF	1,23E-01	4,15E-02	0,00E+00	3,01E-03	1,67E-01	-3,81E-03
PRG biogénique	kg CO ₂ eq/UF	-2,94E-03	2,94E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-8,81E-04
PRG-luluc	kg CO ₂ eq/UF	6,71E-05	1,70E-05	0,00E+00	1,14E-06	8,52E-05	-2,71E-06
ODP	kg CFC 11 eq/UF	7,18E-09	8,42E-10	0,00E+00	8,02E-11	8,10E-09	-1,24E-10
AP	mol H+ eq/UF	6,74E-04	1,19E-04	0,00E+00	1,34E-05	8,07E-04	-7,79E-06
EP – eau fraîche	kg PO ₄ eq/UF	4,14E-06	3,45E-07	0,00E+00	2,15E-08	4,51E-06	-3,68E-08
EP - marine	kg N eq/UF	1,02E-04	3,80E-05	0,00E+00	5,26E-06	1,46E-04	-1,72E-06
EP - terrestre	mol N eq/UF	1,12E-03	4,07E-04	0,00E+00	5,65E-05	1,58E-03	-1,70E-05
POCP	Ethene eq/UF	4,59E-04	1,69E-04	0,00E+00	2,27E-05	6,50E-04	-9,04E-06
ADP Éléments ²	kg Sb eq/UF	1,40E-06	1,32E-07	0,00E+00	7,24E-09	1,54E-06	-1,02E-08
ADP Fossile ²	MJ PCI/UF	2,40E+00	5,06E-01	0,00E+00	5,54E-02	2,97E+00	-1,35E-01
PRP ²	(eq, privation d'eau en m ³ /UF)	7,70E-02	3,39E-03	0,00E+00	2,13E-04	8,06E-02	-1,22E-03
PERE	MJ PCI/UF	1,19E-01	5,43E-02	0,00E+00	9,86E-04	1,74E-01	-7,60E-03
PERM	MJ PCI/UF	1,01E-01	-7,60E-02	0,00E+00	0,00E+00	2,51E-02	0,00E+00
PERT	MJ PCI/UF	2,20E-01	-2,17E-02	0,00E+00	9,86E-04	1,99E-01	-7,60E-03
PENRE	MJ PCI/UF	2,69E+00	6,22E-01	0,00E+00	5,58E-02	3,37E+00	-1,42E-01
PENRM	MJ PCI/UF	2,23E-01	-1,66E-01	0,00E+00	0,00E+00	5,71E-02	0,00E+00
PENRT	MJ PCI/UF	2,91E+00	4,55E-01	0,00E+00	5,58E-02	3,43E+00	-1,42E-01
SM	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
RSF	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
NRSF	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
FW	m ³ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,75E-05	2,75E-05	1,24E-03
Élimination des déchets dangereux	kg/UF	8,21E-03	6,75E-04	0,00E+00	4,05E-05	8,93E-03	-3,84E-05
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	8,50E-02	3,31E-02	0,00E+00	2,01E-01	3,20E-01	-3,04E-04
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	3,19E-06	2,41E-07	0,00E+00	1,49E-08	3,44E-06	-6,91E-07
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	0,00E+00	3,58E-03	0,00E+00	0,00E+00	3,58E-03	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	5,28E-03	0,00E+00	0,00E+00	5,28E-03	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur (chaleur)	MJ/UF	0,00E+00	6,79E-02	0,00E+00	0,00E+00	6,79E-02	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur (électricité)	MJ/UF	0,00E+00	3,46E-02	0,00E+00	0,00E+00	3,46E-02	0,00E+00
PM	Incidence des maladies	6,67E-09	2,68E-09	0,00E+00	3,33E-10	9,68E-09	-5,72E-11
IRHH ¹	(kg U235 eq./UF)	4,08E-03	3,28E-04	0,00E+00	2,46E-05	4,43E-03	-5,42E-04
ETF ²	(CTUe/UF)	7,76E-01	2,40E-01	0,00E+00	7,93E+00	8,94E+00	-4,16E-03
HTCE ²	(CTUh/UF)	8,27E-11	1,72E-11	0,00E+00	1,24E-12	1,01E-10	-8,46E-13
HTnCE ²	(CTUh/UF)	1,63E-09	3,59E-10	0,00E+00	2,39E-11	2,01E-09	-1,38E-11
Effets liés à l'utilisation des sols ²	(sans dimension)	4,20E-01	2,80E-01	0,00E+00	7,53E-02	7,75E-01	-1,68E-02

¹Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles

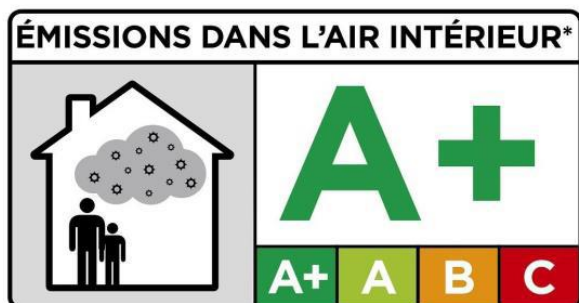
nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

²Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

9. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ETAPE D'UTILISATION

Air intérieur

Des essais selon la norme ISO 16000 parties -3, -6, -9, -11 ont été réalisés. La classe d'émission A+ est retenue pour la FDES. Le rapport d'essai est le numéro 392-2013-00035002



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Sol et eau

Sans objet, le produit n'est pas en contact avec l'eau.

10. CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Sans objet, le produit ne participe pas au confort hygrothermique du bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Sans objet, le produit ne participe pas au confort acoustique du bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Le produit peut participer au confort visuel dans le bâtiment, en fonction de son indice de brillance de 1 à 2 IB à 85°. La peinture NEOCRYL MAT est blanche, avec une valeur de la luminance de 86.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Sans objet, le produit ne participe pas au confort olfactif du bâtiment.

11. REFERENCES

- EN 15804+A2:2019. - Sustainability of construction works - Environmental product declarations – Core rules for the product category of construction products.
- ISO 14000-series of standards (ISO, 2006).
- ISO 14025 EPD standards.
- NF DTU 59.1 - Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais.
- NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contributions des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2.

Propriétaire de la FDES
Responsable des données, de l'ACV et de l'information

KROME Peinture
3 Avenue Antoine Becquerel
33600 PESSAC



Opérateur du programme
Editeur de la FDES

HQE-GBC
4 avenue du Recteur Poincaré
75016 PARIS



Base de données du programme FDES

INIES



Auteur de l'ACV et de la FDES

WeLOOP
254 Rue du Bourg
59130 Lambersart
France



Identification du rapport de projet

Confidential Background Report KROME Peinture

Vérification

NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN

Nom du vérificateur
Date de vérification

Damien Dufour
06/10/2026

